



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 88 d) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport passe en revue les activités entreprises par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de juillet 2005 à juin 2006.

Le Centre a plus précisément fourni une assistance aux États de la région dans le domaine du désarmement concret, c'est-à-dire pour la destruction des armes et la formation; l'établissement de rapports nationaux sur les instruments relatifs aux armes; et la création de mécanismes voulus aux fins de l'application des conventions sur le désarmement. Il a également organisé des réunions pour permettre aux États d'arrêter une position commune sur les questions de désarmement et de non-prolifération. Il a par ailleurs commencé à transférer à l'Afrique ses connaissances et ses méthodes touchant la formation du personnel de police à la lutte contre le trafic illicite d'armes.

Pour promouvoir une politique unique au sein des Nations Unies et mieux aider les États, le Centre a cherché comment il pourrait renforcer sa coopération avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin d'aider les États de la région à mieux faire face aux problèmes de sécurité et de développement. Il a également cherché à regrouper, autant que possible, ses activités avec celles des organismes et des équipes de pays des Nations Unies.

* A/61/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Fonctionnement et mandat	3	3
III. Activités	4–44	3
A. Renforcement de la sécurité régionale et sous-régionale	5–33	3
B. Contribution à la sécurité mondiale	34–39	9
C. Promouvoir la paix et l'éducation en matière de désarmement	40–44	10
IV. Effectifs, situation financière et administration	45–48	11
V. Conclusions	49–51	12
Annexes		
I. État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour l'exercice biennal 2004-2005.		13
II. Activités prévues du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour lesquelles des fonds sont sollicités		14

I. Introduction

1. Dans sa résolution 60/84 du 8 décembre 2005, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'apporter au Centre régional tout l'appui nécessaire, dans la limite des ressources existantes, pour lui permettre de mener à bien son programme d'activité conformément à son mandat et de lui rendre compte, à sa soixante et unième session, de l'application de la résolution.

2. Soumis comme suite à cette demande, le présent rapport traite des activités entreprises par le Centre de juillet 2005 à juin 2006. On trouvera, à l'annexe I, un état financier du Fonds d'affectation spéciale du Centre pour l'exercice biennal 2004-2005, et à l'annexe II, un récapitulatif des activités prévues pour lesquelles des fonds doivent être sollicités.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a son siège à Lima, a été créé en 1987, conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1986. Il a pour mandat de fournir, sur demande, une assistance technique aux initiatives et activités des États Membres de la région en faveur de la paix et du désarmement et de la promotion du développement économique et social.

III. Activités

4. Pendant la période considérée, le Centre a fourni une assistance à ceux des États de la région qui en faisaient la demande dans les domaines ci-après : renforcement de la sécurité sous-régionale et régionale; contribution à la sécurité mondiale; et développement de l'éducation pour la paix et le désarmement. Toutes les activités ont été entreprises compte tenu de leurs corrélations et de toutes les possibilités qui en résultaient.

A. Renforcement de la sécurité régionale et sous-régionale

1. Renforcement du climat de confiance et de la sécurité

5. Pour aider les États de la région à instaurer un climat de confiance et à renforcer la sécurité, le Centre a consacré, pendant la période considérée, l'essentiel de son activité à la consolidation des valeurs démocratiques et au renforcement de la transparence et de la coopération internationale, s'agissant en particulier de la formulation de politiques de défense et du suivi des achats de matériel militaire. Le Centre a continué à cette fin d'entretenir les débats sur les principes de base des politiques de défense des États. Il a conclu un accord de coopération avec le Gouvernement uruguayen et le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Uruguay pour l'élaboration du premier « livre blanc » de l'Uruguay sur la défense.

2. Désarmement et développement

6. Au cours de la période considérée, le Centre a intensifié son action dans les domaines du désarmement et du développement, afin de promouvoir le dialogue; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; une bonne gestion publique; et les initiatives publique en matière de sécurité.

7. À cet égard, l'une des importantes initiatives entreprises par le Centre a été la conclusion, au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), d'un accord de coordination politique avec les divers partenaires œuvrant au désarmement et au développement comme le Gouvernement nicaraguayen, à Managua, le 22 novembre 2005.

8. En décembre 2005 et en mars 2006, le Centre a tenu une réunion avec le bureau régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur l'établissement d'une relation stratégique entre eux de façon à inclure les activités de désarmement et de développement dans l'assistance fournie aux États pour l'application de la Déclaration du Millénaire. On termine actuellement la rédaction d'une lettre d'échange énonçant les principes mêmes d'une coopération renforcée.

9. Le 1^{er} mai 2006, le bureau du PNUD au Costa Rica et le Département des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies ont signé un accord type visant à aider le Gouvernement costaricien à réduire l'effet désastreux de la violence armée et de l'insécurité sur le développement humain. Cette assistance porte notamment sur les travaux de recherche; l'amélioration de la législation sur les armes; des activités de renforcement de capacités; la planification des activités relatives aux armes à feu dans la capitale et dans d'autres villes du pays en collaboration avec les autorités locales et les organisations non gouvernementales; et le lancement d'une campagne de contrôle des armes à feu.

3. Bourses d'échange régional sur les armes, les munitions et les explosifs

10. Dans le domaine des armes, des munitions et des explosifs, le Centre a surtout aidé les États à trouver les moyens de mieux contrôler le commerce légal et à lutter contre le trafic illicite. Le programme de bourses d'échange régional du Centre doit notamment faciliter le dialogue pour aboutir à l'élaboration de nouveaux instruments juridiques, à la signature et à la ratification d'accords, à l'organisation de stages de formation, à la destruction des armes et à l'amélioration de la coordination nationale et régionale.

Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères

11. La base de données sur les armes légères constituée par le Centre a été approuvée par les membres du mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères (CASA), lors de la réunion des responsables tenue à New York le 21 décembre 2005. Cette base de données, qui doit améliorer les échanges d'informations entre les membres du CASA, contient des données sur les réunions, les activités et les projets entrepris par le CASA dans le monde entier. Les responsables ont également approuvé le cadre stratégique du CASA qui doit guider l'action du Centre dans son rôle de coordonnateur régional du CASA. Pour souligner l'importance du mécanisme et renforcer sa cohésion, le Centre a organisé de nombreuses réunions nationales à la Barbade, en République dominicaine, à la

Jamaïque, en Uruguay et au Venezuela et une réunion sous-régionale au Nicaragua à l'intention des États d'Amérique centrale.

12. En réponse à la demande d'assistance de la Colombie qui cherchait à mettre en place un nouvel observatoire des armes pour améliorer la collecte d'informations sur les activités relatives aux armes à feu, le bureau du PNUD en Colombie, le bureau de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en Colombie, le Centre mondial de recherche et de formation sur le règlement des conflits en Colombie, les Pays-Bas et le Centre ont tenu, le 24 février 2005, une réunion avec le Gouvernement colombien pour discuter de la création d'un groupe de travail chargé de définir les caractéristiques de l'observatoire et d'établir ses fonctions et son mandat.

Contrôle des transferts

13. L'action menée par le Centre et ses partenaires visant à améliorer le contrôle des transferts, s'agissant des importations, des exportations et du transport d'armes, a abouti à l'adoption d'un code de conduite pour l'Amérique centrale lors du sommet tenu au Nicaragua le 2 décembre 2005. Une conférence régionale a également été organisée au Guatemala du 2 au 4 mai 2006 et a donné lieu à la Déclaration d'Antigua. La Déclaration, qui traite, entre autres questions, des importations, des exportations et du transport d'armes, représente la position commune régionale sur la lutte contre le trafic illicite d'armes. Elle a été présentée à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York en juin et juillet 2006.

Armes légales

14. Des membres du CASA (PNUD-Brésil, ONUDC-Brésil et le Centre) ont tenu des réunions bilatérales avec les Gouvernements argentin, paraguayen et uruguayen le 20 novembre 2005 en vue de promouvoir la ratification du Protocole sur les armes par les États du Marché commun du Sud (MERCOSUR). À la huitième réunion du Groupe de travail sur les armes et les munitions du MERCOSUR et des États associés, tenue à Buenos Aires les 10 et 11 avril 2006, les partenaires du CASA ont plaidé pour la ratification du Protocole et l'adoption d'une position commune sur les importations, les exportations et le transport d'armes.

15. Pour la troisième année consécutive, le Centre a contribué aux initiatives publiques de sécurité dans la région, en organisant des séminaires sur la législation nationale sur les armes. Il a organisé, les 14 et 15 septembre 2005, un séminaire sur la sécurité publique et la législation sur les armes en Uruguay, en coopération avec le Gouvernement uruguayen, le Groupe des armes légères et de la démobilisation du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains et le Centre régional de formation à la sécurité publique de Brasilia. Les États participants ont examiné les questions de sécurité publique générale et mis en commun leur expérience sur la sécurité civile et la violence armée. D'autres séminaires du même type sont en préparation.

16. En réponse aux demandes d'assistance du Guatemala, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay aux fins de l'établissement de rapports nationaux sur la mise en

œuvre du Programme d'action des Nations Unies, le Centre a installé dans son système d'administration des armes légères (SALSA) une fonction méthodologique et procédurale qui créerait un modèle automatisé servant à l'établissement de rapports.

17. Une fonction automatique analogue a été mise au point pour aider les États à établir leur rapport national sur l'application de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

Industrie des armes à feu, des munitions et des explosifs

18. Le Centre a beaucoup progressé durant la période considérée dans la mise en place de son système intégré de gestion des armes. Il a resserré sa coordination avec les fabricants et les négociants d'armes et, en particulier, avec Forensic Technology-Canada à Lima pour renforcer ses capacités de programmation et améliorer la qualité des données du système. Le Pérou a été le premier État de la région à recevoir une assistance du Centre pour appliquer le logiciel SIGA à l'organisation des installations de stockage des armes. Le système a d'abord été mis à l'essai à l'Agence péruvienne des services de sécurité du contrôle des armes à feu, des munitions et des explosifs à usage civil pour être ensuite adapté aux besoins précis de ce bureau d'enregistrement péruvien des armes. Le Paraguay et l'Uruguay ont également sollicité une assistance pour utiliser le système SIGA, une fois la phase d'essai terminée.

19. Pour aider l'Argentine à se doter de meilleurs moyens d'action contre les infractions impliquant le trafic et l'usage d'armes à feu, le Centre et ses partenaires ont lancé un projet pilote en mars 2006. Il s'agit d'utiliser un système de recensement et d'enregistrement des armes et d'étude balistique, notamment le système IBIS BrassTRAX, pour relier les différents crimes commis avec la même arme et découvrir des armes illicites. Cette initiative, qui est la première du genre, doit aboutir à la création d'un réseau de police scientifique régionale qui aiderait les États à mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies.

Initiatives visant à faire respecter les lois

20. En août 2005, le Centre a lancé, dans le cône Sud de l'Amérique latine, au Brésil et au Paraguay, la phase finale d'une série de stages de formation visant à aider les États à améliorer le contrôle du commerce légal des armes à feu et d'en empêcher le trafic illicite. En tout, 128 fonctionnaires chargés de l'application des lois de l'un et l'autre pays ont reçu une formation en août ainsi que de novembre à décembre 2005, respectivement. Il s'agit actuellement d'organiser 12 autres stages de formation dans six différents pays de la région, ce qui permettra de former 720 fonctionnaires d'ici à la fin de 2006. La coordination entre le Centre régional de formation en matière de sécurité publique, le Centre régional pour le désarmement et ses partenaires a été également intensifiée afin d'assurer, d'ici à décembre 2007, la mise en œuvre en temps voulu de stages de formation destinés à plus de 5 000 fonctionnaires de 33 pays dans la région. En outre, une initiative du Centre de formation pour les zones frontalières a été lancée en novembre 2005 à Sant'Ana do Livramento-Rivera, sur la frontière entre le Brésil et l'Uruguay. L'initiative avait pour but d'intensifier les actions communes devant bénéficier de l'appui du Centre dans divers pays dans la région.

21. Dans la résolution 2179 (XXXVI-O/06), qu'elle a adoptée le 6 juin 2006, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OAS) a demandé au Secrétariat général de l'Organisation de poursuivre les démarches auprès du Centre et de ses organismes associés en vue de préparer et de dispenser des cours spécialisés conçus pour l'apprentissage des techniques spéciales d'enquêtes sur la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et de munitions et, au besoin, en matière de registres nationaux.

22. En février 2006, un accord de coopération a été conclu entre le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin de développer les synergies existant entre les deux régions dans la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu. Au titre de cet accord, des stages de formation et des bases de données consacrés à l'application des lois et élaborés par le Centre régional des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes et par ses partenaires, seront disponibles en Afrique. Une série de « kits de formation » est actuellement mise au point pour faciliter le transfert de connaissances et des meilleures pratiques au Centre régional des Nations Unies en Afrique afin de l'aider à organiser des stages sur le continent africain.

Renforcement des capacités des ONG

23. Pour montrer les incidences du trafic illicite d'armes à feu sur la vie quotidienne à Rio de Janeiro, le Centre a coopéré avec l'ONG brésilienne Viva Rio dans le tournage, pour le compte du Département des affaires de désarmement et du Département de l'information de l'ONU, d'une séquence vidéo de la série « UN in Action ». En cinq minutes, la séquence décrit dans ses grandes lignes la problématique des armes à feu illicites ainsi que les efforts entrepris par des ONG et d'autres acteurs brésiliens pour atténuer les souffrances humaines causées par la violence liée à l'utilisation d'armes à feu.

24. Le 18 juillet 2005, des ONG péruviennes ont créé à Lima un réseau civil de désarmement national destiné à favoriser une « culture de paix », dans le but général de mieux intégrer la société civile à la mise en œuvre de la décision 552 de la Communauté andine concernant le Plan andin en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et le Programme d'action des Nations Unies. En outre, les ONG présentes ont offert d'aider les États, en coopération avec le Centre et ses partenaires, à mettre en application les instruments relatifs aux armes à feu.

Le défi de Lima en 2006 et l'égalité des sexes

25. Dans le cadre de l'assistance qu'il apporte aux États, le Centre a aidé le Gouvernement uruguayen à détruire 1 512 armes à feu, en septembre 2005. Ce type d'aide s'insère dans le cadre du projet Défi de Lima 2006, qui a permis à ce jour d'aider à détruire 40 902 armes à feu, 361 369 unités de munitions de petit calibre, 150,44 tonnes de munitions de grand calibre et 120 bâtons explosifs. Au cours des cinq dernières années, le Centre a également aidé à éliminer 27 000 armes à feu de la région ainsi qu'à améliorer trois installations d'entreposage.

26. Non content d'aider les États à détruire leurs armements et à améliorer la sécurité des installations d'entreposage des armes à feu, le Centre a également

répondu à des demandes de stages de formation consacrés à ces activités, élaborés en coopération avec l'OAS. L'Assemblée générale de l'OAS a accepté comme toujours de coopérer avec le Centre et avec ses partenaires en vue d'élaborer et de dispenser des cours spécialisés sur la destruction des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, ainsi que sur la gestion des stocks.

27. Dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre le Plan d'action à l'échelle des Nations Unies pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, le Centre et ses partenaires ont activement favorisé la participation des femmes aux questions liées à la paix et à la sécurité. Dans ce contexte, des femmes officiers de l'armée ont participé à un acte organisé en Uruguay en septembre 2005 avec le soutien du Gouvernement uruguayen et du Centre, au cours duquel des armes ont été détruites; leur rôle a consisté plus particulièrement à enregistrer les armes à feu devant être détruites et à veiller à ce que les lois et règlements sur la sécurité des armements soient respectés avant et pendant la manifestation.

Coopération avec d'autres entités et communication

28. Le Centre a renforcé sa coordination avec différentes entités du système des Nations Unies en vue d'intensifier les synergies et d'éviter tout double emploi dans l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières. De nouvelles initiatives de coopération ont été engagées avec le Département des affaires politiques et le Département de l'information de l'ONU, ainsi qu'avec les bureaux de pays du PNUD en Colombie, en Jamaïque, en Uruguay et au Venezuela, avec les bureaux de l'ONUSUD au Brésil, en Colombie et à Vienne, et avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à Genève. Les activités entreprises visaient principalement à l'organisation d'une formation sur la prévention du trafic illicite d'armes à feu à l'intention des fonctionnaires chargés de faire respecter la loi. Dans certains cas, comme au Brésil et en Colombie, de nouveaux employés du Centre ont été affectés à des bureaux de pays.

29. Pour renforcer sa stratégie de communication et améliorer les qualifications du personnel dans ce domaine, le Centre a invité un représentant du Département de l'information de l'ONU à se rendre à Lima pour y présenter le premier stage de renforcement des capacités consacré aux règles et aux procédures des Nations Unies relatives à la fabrication et à la distribution de divers produits audiovisuels. Le stage a permis d'examiner l'élaboration d'une campagne commune d'information publique visant à sensibiliser la région aux activités du Centre. La réunion a également été l'occasion pour le Département de l'information de demander au Centre de produire une séquence vidéo de la série « UN in Action » consacrée aux incidences du Programme d'action de l'ONU sur le trafic illicite d'armes à feu au Brésil. Cette coopération servira dans un premier temps à élargir la coopération entre les deux entités, dans le cadre de laquelle le Département de l'information orientera le Centre et l'aidera à élaborer une campagne de communication destinée à commémorer le vingtième anniversaire du Centre, en 2006.

30. Le 23 février 2006, le Centre et le Centre mondial de recherche et de formation en matière de règlement des conflits en Colombie sont convenus de coopérer à l'évaluation de stages de formation sur la mise en application des lois à l'échelle nationale, l'élaboration de manuels de formation sur des questions liées à la sécurité à l'intention des décideurs et des jeunes, et l'établissement et la tenue de profils de

pays. Cette initiative, qui bénéficie également du soutien du PNUD et de l'ONUSC-Colombie, devrait permettre de former au moins 500 fonctionnaires. Pour renforcer cette coopération, un employé du Centre sera détaché au Centre mondial de recherche et de formation.

31. Le Centre a également conclu, en novembre 2005, un accord avec l'Agence espagnole pour la coopération internationale pour l'organisation d'activités conjointes dans trois des centres de formation de l'Agence situés à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), à Carthagène (Colombie) et à La Antigua (Guatemala). La première de ces activités a permis d'organiser, du 2 au 4 mai 2006, une conférence au centre de l'Agence de La Antigua, à l'occasion de laquelle les États de la région ont adopté la Déclaration d'Antigua (voir le paragraphe 13 ci-dessus).

32. Pour faciliter la compilation systématique et méthodique de renseignements sur des questions relatives à la paix, au désarmement et au développement dans la région, le Centre a commencé à produire, en septembre 2005, des fiches de synthèse par pays sur des questions liées à la sécurité et au développement. Ces fiches serviront à obtenir des communications sur des instruments juridiques et des informations sur le stade de ratification des traités et sur d'autres questions liées à la sécurité, ainsi qu'à élaborer des manuels de formation destinés à des cours sur le désarmement et la non-prolifération qui seront élaborés conjointement avec l'Université pour la paix et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

33. En juin 2006, le Centre a renforcé sa capacité de communication et sa visibilité en se lançant dans une coopération avec le Centre d'information du Brésil à Rio de Janeiro. Dans ce contexte, il a publié dans la presse écrite et sur l'Internet des articles et des communiqués sur les activités entreprises par le Centre au Brésil, servant ainsi d'exemple de coordination avec d'autres centres d'information des Nations Unies existant dans la région.

B. Contribution à la sécurité mondiale

34. Au cours de la période considérée, le Centre régional a continué de coopérer avec des organisations intergouvernementales créées en vertu de traités internationaux pour favoriser la signature et la ratification de traités, ainsi que la mise au point de mécanismes et de procédures destinés à faciliter l'exécution des obligations découlant des traités dans le domaine des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Concrètement, il a aidé le Pérou à établir son premier rapport national sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU.

35. Le Centre a également continué à coopérer avec le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour favoriser l'entrée en vigueur du Traité. En particulier, il a fourni, à l'occasion d'un atelier régional qui s'est tenu dans la ville de Guatemala du 19 au 21 septembre 2005, des services consultatifs sur les obligations et les avantages découlant de l'adhésion au Traité, examinant le niveau de coopération existant entre les États membres et les organisations de la région pour ce qui touche au Traité. Les participants à l'atelier ont recommandé que le Secrétariat technique provisoire et le Centre élaborent en commun des projets d'échange d'informations et de promotion de la ratification du Traité.

36. En mars 2006, le Centre et le Secrétariat technique provisoire sont convenus, en réponse à des demandes formulées par des pays de la région, de publier conjointement une brochure d'information sur les résultats concrets et les avantages potentiels de la signature et de la ratification du Traité, la mise au point d'un forum de discussion sur Internet consacré à des questions liées au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires comportant des indications sur les points de contact d'institutions nationales, ainsi que sur des documents et des publications pertinents, et un tableau d'affichage permettant à des experts et à des techniciens de dialoguer et de mettre ainsi en commun leurs données d'expériences sur le plan national.

37. Le Centre a soutenu le travail effectué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour augmenter dans la région le nombre d'adhésions au Protocole additionnel, en l'aidant à organiser un séminaire pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la vérification de l'exécution des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenu à Quito les 5 et 6 avril 2006. Le Centre a aidé l'AIEA à mener une série de consultations bilatérales réunissant 20 pays et a engagé des pourparlers informels sur la question.

38. Le Centre a contribué aux progrès dans la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques en entamant des initiatives conjointes avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. À ce titre, il s'est agi notamment d'élaborer la base de données sur un réseau régional d'assistance et de protection en matière d'armes chimiques conçue pour aider les pays à mettre en œuvre l'article X de la Convention. La base de données a été présentée à la septième réunion régionale des autorités nationales des États parties d'Amérique latine et des Caraïbes à l'Organisation, qui s'est tenue à Mexico les 22 et 23 mai 2006. De même, 10 réunions techniques de suivi concernant le réseau ont été organisées par la Commission péruvienne des armes chimiques et le Centre.

39. Le Centre a aidé, sur le plan technique et financier, le Gouvernement péruvien à établir son rapport national 2006 sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

C. Promouvoir la paix et l'éducation en matière de désarmement

40. Durant la période considérée, le Centre a entrepris plusieurs initiatives de sensibilisation et d'information, ainsi que de promotion d'échange d'informations sur des questions liées à la paix, au désarmement et à la non-prolifération. Il s'est employé tout particulièrement à évaluer et à déterminer son rôle s'agissant de promouvoir des activités novatrices et concrètes dans ce domaine, en coopération avec de grands instituts de recherche, des organisations créées en vertu de traités, des ONG, des universités et d'autres entités.

41. À cet égard, un dialogue a été entamé en mars 2006 entre l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Centre à propos de l'élaboration d'un stage d'éducation sur la paix, le désarmement et la non-prolifération. Ce travail prévoyait notamment la mise au point d'un stage destiné aux décideurs et aux jeunes, l'échange entre zones exemptes d'armes nucléaires de données d'expérience et d'enseignements, et l'élaboration de matériel audiovisuel relatif à ces zones. Il est également envisagé d'organiser une conférence, en février 2007, pour marquer le quarantième anniversaire du Traité de Tlatelolco.

42. À l'appui de la nouvelle campagne d'amnistie du Pérou (du 23 juillet 2005 au 17 septembre 2006), le Centre et ses partenaires ont fourni une assistance technique et financière au Ministère péruvien de l'intérieur, qui régleme la détention d'armes à feu, de munitions et d'explosifs à l'échelle nationale. Dans ce contexte, le Centre a aidé à produire du matériel écrit et visuel, y compris une annonce télévisée, un film vidéo, des documentaires et des annonces radiodiffusées, de même que 20 000 affiches.

43. Pour la deuxième année consécutive, le Centre et ses partenaires ont soutenu une initiative folklorique et culturelle en complément aux célébrations de la fête nationale péruvienne (28 juillet). La célébration, qui donne typiquement lieu à des parades de style militaire, sert de motif à l'élaboration d'une « culture de paix ». Cette initiative qui, lorsqu'elle a démarré en 2005, portait sur 5 municipalités et 61 écoles, devrait désormais englober 9 municipalités de la région métropolitaine de Lima, 12 provinces du pays et un millier d'écoles, ce qui atteste de l'augmentation exponentielle du nombre des participants.

44. L'assistance apportée par le Centre et par ses partenaires en vue de la promotion d'une culture de paix dans la région a permis également l'élaboration d'une publication intitulée « Weapons for Peace » comportant des illustrations d'œuvres d'artistes argentins produites à partir des restes d'armes à feu et de munitions détruites. La publication montre comment des instruments et des symboles de violence peuvent devenir des objets porteurs d'un message d'harmonie et de vie. La publication contient les photographies de 85 sculptures qui ont été faites à partir d'armes détruites à l'occasion de deux actes organisés à Mendoza (Argentine) en 2002, où 5 004 armes à feu et 8 262 unités de munitions de petit calibre ont été éliminées.

IV. Effectifs, situation financière et administration

45. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires que les États Membres et les organisations intéressées pourraient faire pour appuyer ses fonctions principales et ses programmes. Pendant la période considérée, des contributions volontaires d'un montant de 1 672 188 dollars ont été reçues. Le Secrétaire général remercie les Gouvernements colombien, mexicain, panaméen, péruvien, suédois et britannique ainsi que l'Union européenne de leurs contributions financières et de leur soutien aux activités du Centre, et le Gouvernement du Pérou, le pays d'accueil, de son appui global au Centre. On trouvera à l'annexe I l'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'exercice biennal 2004-2005.

46. Le Centre a aussi reçu 74 191 dollars du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement et du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale du Groupe des armes légères et de la démobilisation du Bureau du PNUD de la prévention des crises et du relèvement, ainsi que du Département de l'information de l'ONU. Un accord de contribution a été conclu avec la Suède. Il porte sur un financement important d'un montant de 12 millions de couronnes suédoises pour une période de trois ans (2005-2007). Plusieurs entités gouvernementales, des institutions des Nations Unies et d'autres institutions ont contribué aux travaux du Centre en absorbant certaines des dépenses résultant de manifestations organisées en commun,

ou ont détaché du personnel ou procuré des ressources en nature. Le Secrétaire général les remercie pour cet appui aux activités du Centre.

47. Le Centre a continué d'adapter son programme de travail aux réalités et aux besoins de la région. Il a maintenu sa capacité en ressources humaines en incluant dans les propositions de projet les effectifs requis pour chaque projet. Pendant la période considérée, les ressources humaines du Centre ont été renforcées avec la nomination, le 1^{er} mai 2006, d'un directeur adjoint et d'un autre expert associé dans le domaine du désarmement et du développement. Pour accroître encore ses capacités dans ce domaine, le Centre a créé quatre postes supplémentaires d'expert associé, avec l'assistance du Département des affaires de désarmement et du Département des affaires économiques et sociales. L'Australie, la Belgique, le Canada, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas ont manifesté leur intérêt pour ces postes.

48. En outre, un nouveau système intranet que le Centre a mis en place est devenu pleinement opérationnel pendant le second semestre 2005. Ce logiciel de gestion en ligne des opérations sur le terrain a été conçu pour satisfaire aux besoins institutionnels du Centre, entre autres la nécessité d'accroître l'organisation et le flux des interventions nécessaires pour répondre aux demandes des États Membres, et celle de moderniser le fonctionnement et l'infrastructure du Centre, d'accroître l'échange d'informations et de faciliter le suivi des activités du Centre par le Département des affaires de désarmement à New York.

V. Conclusions

49. Le Centre a continué de fournir une assistance pour répondre aux demandes d'États de l'Amérique latine et des Caraïbes. Pendant la période considérée, le nombre et la portée de ces demandes se sont accrus. Le Centre a aussi reçu un nombre croissant de demandes de coopération de la part d'organisations régionales ou intergouvernementales créées en vertu d'instruments internationaux. Il a continué de renforcer sa coordination et sa coopération avec de plus en plus d'institutions des Nations Unies, de fonds, de programmes et de départements qui travaillent sur le terrain. Les demandes d'assistance sur le long terme en faveur d'États, sous la forme de l'élaboration de cours pour la paix, le désarmement et la non-prolifération à l'intention de décideurs et de jeunes représentent aussi un investissement dans les générations actuelles et futures. L'accroissement de la demande d'assistance et de coopération démontre que le Centre continue de jouer son rôle d'acteur valable à l'échelle régionale pour ce qui est d'aider les États de la région à faire avancer la cause de la paix, du désarmement et du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il faudra donc peut-être que le Centre continue d'adapter ses stratégies, ses politiques et son infrastructure afin de mieux desservir les États de la région.

50. Les contributions volontaires constantes et soutenues que des États ont apportées au Centre ont été essentielles pour assurer sa viabilité opérationnelle et financière et lui ont permis de s'acquitter de son mandat. À cet égard, les contributions financières d'États, en particulier par le biais de leurs organismes de coopération internationale au développement, et de l'Union européenne, ont été essentielles pour assurer la viabilité financière du Centre.

51. Le Secrétaire général compte sur le soutien continu et croissant et la coopération des États Membres et des organisations intéressées pour assurer le bon fonctionnement du Centre.

Annexe I

**État financier du Fonds d'affectation spéciale
pour le Centre régional des Nations Unies
pour la paix, le désarmement et le développement
en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour l'exercice
biennal 2004-2005**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Solde du Fonds au 31 décembre 2003	1 045 942
Recettes, 1 ^{er} janvier 2004-31 décembre 2005	
Contributions volontaires*	2 313 754
Intérêts créditeurs	66 075
Recettes diverses.	43 296
Total, partiel	3 469 067
Dépenses, 1 ^{er} janvier 2004-31 décembre 2005	2 769 300
Remboursements aux donateurs	1 493
Total partiel	2 770 793
Solde du Fonds au 31 décembre 2005	698 274

Note : Ces informations reposent sur l'état financier du Centre pour l'exercice biennal 2004-2005 qui s'est achevé le 31 décembre 2005. Pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, d'autres contributions d'un montant total de 989 080 dollars ont été reçues de la Colombie (4 143 dollars), de la Suède (507 731 dollars), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (435 700 dollars) et de la Commission européenne (41 506 dollars).

* 2004 : Colombie (2 500 dollars), Guyana (997 dollars), Mexique (5 000 dollars), Suède (536 523 dollars), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (643 500 dollars), Commission européenne (19 662 dollars), Save the Children Suède (11 634 dollars), et Swedish Fellowship of Reconciliation (121 492 dollars).
2005 : Colombie (6 071 dollars), Guyana (987 dollars), Mexique (5 000 dollars), Panama (2 000 dollars), Pérou (30 000 dollars), Suède (528 598 dollars) et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (399 789 dollars).

Annexe II

Activités prévues du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour lesquelles des fonds sont sollicités

Projet 1

Titre

De l'Amérique latine et des Caraïbes à l'Afrique : stimuler la coopération Sud-Sud pour lutter contre le trafic illicite d'armes à feu.

But

Élaborer une initiative de coopération interrégionale, mise au point par le Centre régional, Interpol, l'Université pour la paix et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette initiative vise à faciliter le transfert en Afrique des connaissances et des pratiques optimales enseignées dans le cadre de stages de formation à la surveillance du commerce légal d'armes à feu et à la lutte contre le trafic illicite de ce type d'armes. L'initiative couvre le transfert de tous les instruments que le Centre régional et ses partenaires ont mis au point pour organiser des cours de formation de formateurs dans la région, cours qui comprennent un module de formation (Guide de l'utilisateur, procédures, manuels, échantillons et système complet de bases de données pour faciliter l'organisation simultanée de plusieurs cours). L'initiative comportera aussi l'adaptation du service d'assistance prévu pour un cours de formation régional dispensé en Afrique afin d'aider les États Membres, l'ONU et Interpol à élaborer des cours en Afrique. L'organisation d'une série d'ateliers dans les sous-régions ci-après des deux continents permettra d'assurer un bon transfert des connaissances et des enseignements tirés.

Amérique latine

Brasilia : Brésil

Lima : Pérou

Afrique

Le Caire : Égypte

Lomé : Togo

Maputo : Mozambique

Yaoundé : Cameroun

Durée

Ateliers de trois jours

Nombre de participants

Quatre pays en Afrique

Deux pays en Amérique latine et dans les Caraïbes

Prévisions de dépenses

	<i>Dollars É.-U</i>
Frais de voyage des participants (160)	190 000
Frais de voyage des experts (40 d'Interpol et du Centre régional)	80 000
Frais de voyage du personnel (10 du Centre régional).	50 000
Frais d'interprétation (anglais, français, portugais et espagnol)	20 000
Élaboration des modules de formation (modules, bases de données et services d'assistance)	69 000
Frais de tirage des modules de formation (70 unités)	35 000
Dépenses de coordination	25 000
Documentation des ateliers	20 000
Total	489 000

Projet II*Titre*

Atelier visant à promouvoir la coopération en vue de l'établissement d'un registre centraméricain des transferts d'armes.

But

Faciliter l'établissement d'un registre centraméricain des transferts d'armes et établir les modalités de la coopération sur les activités connexes de suivi dans la sous-région avec les États, l'ONU et des organisations régionales. L'atelier vise à promouvoir la transparence et un dialogue ouvert sur les transferts d'armes conventionnelles en Amérique centrale, et sert de projet pilote pour encourager et faciliter la mise en place d'autres registres sous-régionaux.

Lieu

Managua : Nicaragua

Durée

Atelier de deux jours

Nombre de participants

Huit pays de la sous-région : Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine.

Prévisions de dépenses

	<i>Dollars É.-U.</i>
Frais de voyage des participants (16)	18 000
Frais de voyage des experts (7)	12 000
Frais de voyage du personnel	12 000
Interprétation (anglais et espagnol).	5 000
Documentation de l'atelier.	5 000
Total	52 000

Projet III*Titre*

Série d'ateliers pour assurer le suivi des questions de sécurité continentale définies comme prioritaire pendant la Conférence des ministres de la défense des Amériques.

But

Promouvoir le dialogue entre les pays intéressés du continent sur le suivi des questions de sécurité continentale, telles qu'examinées pendant la Conférence des ministres de la défense des Amériques qui se tiendra à Managua en octobre 2006. Les ateliers rassembleront des États, des organisations continentales ou sous-régionales et des partenaires qui examineront concrètement la coopération et la collaboration interinstitutions nécessaires pour renforcer encore les mesures de confiance et de sécurité dans la région. Les domaines thématiques comprendront, mais de façon non limitative, la promotion de mesures de transparence, par exemple des livres blancs relatifs à la défense; des échanges sur les registres d'armes conventionnelles et les budgets militaires dans la région; et de la coopération entre les législateurs sur les mesures de confiance et de sécurité.

Lieu

Nassau : États de la Communauté des Caraïbes

Buenos Aires : États membres du MERCOSUR et États associés

Managua : États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale

Quito : États membres de la Communauté andine

Durée

Ateliers de deux jours

Nombre de participants

Trente-trois pays de la région : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, Équateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République bolivarienne du

Venezuela, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

Prévisions de dépenses

	<i>Dollars É.-U.</i>
Frais de voyage des participants (quatre ateliers)	70 000
Frais de voyage des experts (quatre ateliers)	35 000
Frais de voyage du personnel (quatre ateliers)	25 000
Frais d'interprétation (anglais, espagnol, portugais et français)	25 000
Documentation des ateliers	30 000
Total	160 000